

Communiqué de presse

Nouveau plan d'actions pour la politique de santé mentale

Le Département de la santé et de l'action sociale a adopté un plan d'actions pour la période 2007-2012 dans le domaine de la santé mentale. Ce document énumère les actions principales au sein de cinq programmes prioritaires.

Les troubles psychiques constituent un enjeu majeur en termes de santé publique. On estime que près d'une Suisseuse ou d'un Suisse sur deux souffre, à un moment de son existence, de troubles psychiques nécessitant un traitement. Pour le canton de Vaud, on détermine en moyenne 100 à 120 suicides par année. Raisons pour lesquelles le déploiement du plan de santé mentale figure parmi les priorités du Département et qu'il est inscrit dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat ainsi que dans son rapport au Grand Conseil sur la politique sanitaire 2008-2012.

Le plan de santé mentale résulte de la collaboration entre le Service de la santé publique, le CHUV - qui a la responsabilité des secteurs psychiatriques Nord, Ouest et Centre - et la Fondation de Nant, en charge du secteur Est. Sur la base de leurs travaux, le Département a choisi de soutenir prioritairement les programmes suivants:

1. Renforcement de la psychiatrie de liaison et de la coordination
2. Lutte contre les conduites suicidaires
3. Amélioration de la prise en charge des situations de violence
4. Amélioration de la prise en charge pédopsychiatrique
5. Handicap mental et psychiatrie

Pour chacun de ces programmes ont été définis des objectifs de santé publique précis ainsi que quatre ou cinq actions principales à conduire durant la période 2007-2012. La réalisation de ces actions se fera de manière progressive en fonction des moyens à disposition et avec l'appui de nombreux partenaires, notamment : institutions psychiatriques, réseaux de soins, médecins de famille et psychiatres installés, secteurs socio-éducatifs, écoles et associations de patients.

Le plan d'actions 2007-2012 est loin cependant de représenter l'intégralité des actions conduites sur le territoire vaudois dans le domaine de la santé mentale, non seulement par les institutions psychiatriques mais aussi par un grand nombre d'acteurs privés et associatifs.

Le rapport complet ainsi qu'un résumé pratique peuvent être téléchargés sur www.santepublique.vd.ch ou commandés au Service de la santé publique, rue Cité-Devant 11, 1014 Lausanne, tél. 0800 106 106.

Bureau d'information et de communication
Lausanne, le 10 novembre 2008

Renseignements:

- Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, chef du DSAS, 021 316 50 00
- Marc Diserens, chef de service, 021 316 42 41 et Nadia Rilliet, cheffe de projet, Service de la santé publique, 021 316 47 92
- Prof Patrice Guex, chef du département de psychiatrie du CHUV, 021 314 28 41
- Daniel Mayer, directeur général de la Fondation de Nant, 021 973 22 22